



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 22/2009
AU CONSEIL COMMUNAL**

Réponse aux postulats de M. Alain Gonthier « A la recherche des économies oubliées », de Mme Birgitta Bischoff « Vevey - à la lumière de ses luminaires » et de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique »

Séance de la commission :

**mardi 23 juin 2009, à 20h00
Hôtel de Ville, salle N° 6**

Vevey, le 14 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les trois postulats qui font l'objet du présent rapport-préavis ont été déposés le 12 septembre 2006 par M. Alain Gonthier et le 9 novembre 2006 par Mme Birgitta Bischoff et M. Serge Ansermet.

Leur contenu soulève des questions qui sont directement liées à la politique énergétique de la Ville de Vevey. Dans ce domaine, la Municipalité a démontré qu'elle était consciente des enjeux environnementaux et énergétiques liés au futur de la ville et, à cette époque déjà, elle avait évoqué son intention de réaliser un plan directeur communal des énergies.

Le Conseil communal en avait été informé, notamment par une communication (N° C40/2006), dans laquelle la Municipalité répondait à un postulat de M. Serge Ansermet intitulé "Où en est le programme énergétique de la Ville de Vevey".

Cette communication précisait que certaines mesures du programme énergétique seraient mises en œuvre en même temps que le plan directeur des énergies. Celui-ci figurait d'ailleurs au plan des investissements.

Aussi, la Municipalité a souhaité attendre la réalisation de ce plan directeur pour apporter une réponse à ces trois postulats.

Des dispositions ont été prises en vue de sa réalisation et un préavis a été déposé (N° 9/2007) pour demander les crédits nécessaires. Ce travail a été réalisé durant l'année 2008 et la Municipalité a adopté récemment la version finale du Plan directeur communal des énergies (PDCEn). Une communication relative à cet objet est déposée en même temps que le présent rapport-préavis pour la séance du Conseil communal du 28 mai 2009.

Nous sommes donc en mesure d'apporter les réponses suivantes aux postulats de Mme Birgitta Bischoff et MM. Alain Gonthier et Serge Ansermet, qui sont traités dans l'ordre chronologique de leur dépôt au Conseil communal.

1. Postulat de M. A. Gonthier « A la recherche des économies oubliées »

Dans son postulat, M. Alain Gonthier évoque l'augmentation des coûts de l'énergie et propose à la Municipalité de faire une recherche dans les archives des services communaux et d'analyser sur ces nouvelles bases l'opportunité de réaliser des projets abandonnés pour des raisons qui pouvaient être justifiées à l'époque (par exemple retour sur investissements trop long, etc.).

Si, a priori, l'idée est intéressante, il ne faut pas oublier que la Direction de l'architecture et des infrastructures (DAI) s'est toujours efforcée de porter son attention sur des projets qu'elle jugeait plus performants, afin d'avoir la meilleure équation « coûts d'investissements / économies » possible.

Les montants à disposition pour l'entretien des bâtiments ne permettent pas d'entreprendre tous les travaux nécessaires, mais seulement les plus urgents. Cette urgence est définie par l'âge des installations mais aussi par l'obligation de les rendre conformes aux nouvelles normes ou délais d'assainissements qui nous sont accordés.

Dernièrement, l'augmentation des moyens, notamment par les crédits cadres, a permis de procéder à plusieurs rénovations et travaux d'entretien pour lesquels la norme « Standard bâtiments 2008 » a été appliquée.

Cette norme est une des actions du Plan directeur des énergies. Ce standard sert de cadre pour toutes les nouvelles constructions ou transformations des bâtiments communaux et exige des performances énergétiques plus poussées (par exemple 50 % de la production ECS doit se faire au moyen d'une énergie renouvelable). Ce standard aura aussi un effet sur les bâtiments communaux existants puisqu'une des mesures consiste à réaliser un bilan énergétique de chacun d'eux, avec comme objectif la diminution des consommations d'énergie de 5 % en cinq ans.

D'autres mesures du PDCEn seront entreprises, qui iront dans le sens du postulat de M. Alain Gonthier.

Ainsi, la Municipalité participe à un projet interrégional intitulé « REVE d'avenir » qui réunit une vingtaine de grandes villes franco-suisse. Par ce fait, elle s'engage à poursuivre une politique énergétique d'avant-garde intitulée « 3X20 » (réduction d'au moins 20 % des émissions de Co₂, réduction de 20 % d'énergie primaire et augmentation de 20 % des énergies renouvelables d'ici 2020).

2. Postulat de Mme Birgitta Bischoff « Vevey – à la lumière de ses luminaires »

Dans son postulat, Mme Birgitta Bischoff évoque le fait que la Ville de Vevey prépare un Plan directeur de l'énergie et demande que plusieurs éléments concernant l'éclairage public soient inclus dans ledit plan. Elle demande en effet à la Municipalité :

"d'apporter un soin particulier au choix des luminaires qui, d'une part, doivent éclairer là où il le faut, tout en minimisant la pollution lumineuse du ciel et des environs, et, d'autre part, être économiques en consommation d'énergie ».

Elle souhaite également que les chapitres ayant trait à l'éclairage soient analysés sous l'angle de l'opportunité et soulève quelques questions comme :

- *est-il nécessaire de remplacer un certain nombre de luminaires par le même nombre, et aux mêmes emplacements ?*
- *est-ce que la zone éclairée effectivement correspond à la zone dont l'éclairage est souhaité ?*
- *est-il indispensable d'éclairer un endroit donné ?*
- *si oui, est-ce qu'il est indispensable de l'éclairer pendant toute la nuit, et, dans l'affirmative, peut-on baisser l'intensité de l'éclairage pendant certaines heures de la nuit ? (important surtout quand il s'agit de l'éclairage de monuments).*

La Direction des espaces publics, qui est en charge de ce dossier, est consciente de l'importance d'avoir un réseau d'éclairage bien adapté, mais aussi performant. Pour cette raison elle a mandaté des experts qui ont réalisé un audit des luminaires de la ville. Ensuite de cela, une planification tenant compte de plusieurs paramètres a été élaborée. Celle-ci permettra non seulement le renouvellement progressif de l'éclairage, mais également une réévaluation des besoins avec, à la clé, une réduction importante des consommations. Le préavis qui sera déposé par la Direction des espaces publics dans la séance du Conseil du 28 mai 2009 répond de manière plus détaillée aux questions soulevées dans le postulat de Mme Birgitta Bischoff.

Le PDCEn contient d'autres mesures en faveur de l'éclairage comme par exemple l'installation de réducteurs de tension.

3. Postulat de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique »

Dans son postulat, M. Serge Ansermet demande à la Municipalité de créer un fonds en faveur des énergies renouvelables, alimenté par la redevance de Romande Energie.

Sur ce point, nous constatons qu'entre-temps la Municipalité a concrétisé cette demande par la création du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable ». Celui-ci est alimenté à raison de 0,2 ct. par kW de consommation électrique facturée sur le territoire veveysan (en vigueur depuis le 1^{er} août 2008). Le règlement d'application pour l'obtention des subventions a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2009 et sera prochainement publié.

M. Ansermet souhaite également que des appareils réducteurs de tension soient utilisés pour l'éclairage public, ce qui générerait d'intéressantes économies d'énergie. Ce point est déjà traité dans la réponse au postulat de Mme Birgitta Bischoff.

Enfin, parmi les quelques souhaits exprimés en fin de son postulat, M. Serge Ansermet demande que la Municipalité s'approvisionne en courant vert certifié (VivoNature) et encourage l'autoproduction d'énergie renouvelable.

Là aussi, le « courant a passé » et c'est avec fierté que nous pouvons confirmer que la Ville de Vevey est alimentée par du courant vert, certifié Nature made star, tant pour ses bâtiments communaux que pour l'éclairage public de toute la ville. Pour ce qui est de la production d'énergie renouvelable, tous les nouveaux projets communaux intègrent une production d'énergie renouvelable (solaire thermique / photovoltaïque / biomasse).

En résumé, nous pouvons constater que les demandes exprimées par les trois postulants ont déjà partiellement trouvé une réponse dans l'action de la Municipalité à ce jour et sont concrétisées dans le contenu du PDCEn.

Le PDCEn adopté par la Municipalité contribuera à utiliser efficacement l'énergie, exploiter autant que possible les ressources énergétiques indigènes, encourager les énergies de réseau et rendre la collectivité publique exemplaire vis-à-vis de ses citoyens, non seulement par des actions entreprises, mais aussi par les informations et les conseils prodigués.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 22/2009, du 14 mai 2009, en réponse aux postulats de M. Alain Gonthier « A la recherche des économies oubliées », de Mme Birgitta Bischoff « Vevey – à la lumière de ses luminaires » et de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique»;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

de prendre acte du rapport-préavis N° 22/2009 en réponses aux postulats de M. Alain Gonthier « A la recherche des économies oubliées », de Mme Birgitta Bischoff « Vevey – à la lumière de ses luminaires » et de M. Serge Ansermet « Quelques pas de plus en faveur d'une meilleure efficacité énergétique » et de les considérer comme réglés.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipaux-délégués : M. Jérôme Christen, municipal-directeur de la Direction de l'architecture et des infrastructures, de l'Office de l'urbanisme et de la Direction de l'éducation
M. Marcel Martin, municipal-directeur de la Direction des espaces publics